

## Table ronde

# Louis-Léon Christians – Ignace Berten – Radouane Attiya

## Transcription

### Introduction

**Serge Flamé** : Je ne sais pas si vous êtes comme moi mais je suis encore sous le choc de la conférence de Philippe van Meerbeeck. J'ai franchement le sentiment d'être passé brutalement aujourd'hui, avec 16 ans de retard, du 20<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle. Je ne vous dis pas comme je me sens un homme du 20<sup>e</sup> ! Les mauvaises langues diront du 19<sup>e</sup>, mais ça ce sont des mauvaises langues ! Comme vient de le dire Guy Selderslagh, cette conférence est une ouverture tout à fait formidable à la table-ronde que nous allons avoir maintenant.

J'ai retenu beaucoup de choses de ce que Philippe van Meerbeeck a dit mais deux plus que d'autres. La première, c'est une phrase qui a été prononcée au début de la journée par Guy Selderslagh et qui m'est revenue à l'esprit : « il est trop tard pour être pessimiste ». C'est vraiment l'impression que j'ai retiré de cette intervention. Et puis la deuxième, vous l'avez vécu comme moi, c'est ce passage extraordinaire du miroir au smartphone. Je fais peu de selfie mais j'ai compris assez bien ce que Philippe Van Meerbeek nous expliquait. Ce que j'ai cru comprendre, c'est qu'il était dangereux de laisser un adolescent seul face à son smartphone, que ce soit Facebook, que ce soient les moyens algorithmiques de drague utilisés aujourd'hui... Il y a nécessité de sortir l'adolescent du face à face avec son smartphone. Pour l'en sortir, quoi de mieux que le dialogue et c'est de ce dialogue que nous allons parler.

Mais quel dialogue ? Comment l'organiser ? Quelle place pour un dialogue entre des convictions différentes ? Quelle place pour un dialogue entre des religions différentes ? Quelle place dans l'espace public ? Et puis, cela vous/nous concerne, quelle place pour ce dialogue à l'école et dans l'école ?

Pour chercher, soyons modestes, des pistes de réponses, trois intervenants. Ignace Berten est dominicain et théologien. Il est master in sacra theologia et membre de la Commission Interdiocésaine pour les Relations avec l'Islam. Radouane Attiya est assistant au département des Sciences de l'Antiquité, spécialité langue arabe et études islamiques à l'Université de Liège et il est aussi professeur de religion islamique. Enfin, Louis-Léon Christians est professeur de droit des

religions à l'UCL. Il est le président de l'Institut de recherches pluridisciplinaires religion, spiritualité, culture et société et il est aussi membre du bureau du Centre Interdisciplinaire d'études de l'islam dans le monde contemporain.

C'est à lui que je vais m'adresser pour la première question. Puisque nous voulons parler du dialogue inter-religieux, il faut sans doute d'abord s'interroger sur la place des religions, du religieux dans la vie publique et dans l'espace public. Je propose qu'on le fasse d'abord en Belgique et puis qu'on regarde si c'est « exportable » si j'ose dire ou si d'autres ont fait autrement.

**Louis-Léon Christians** : C'est d'abord un juriste qui vous répond sous cet aspect normatif que Jean De Munck a bien recadré à la fois dans sa force et dans sa faiblesse. Tout d'abord, d'emblée en 1830-1831, quand on a rédigé la Constitution belge, dans une sorte de pragmatisme lié aux conditions de l'histoire, les places des religions ont été reconnues pas simplement limitées au catholicisme dominant mais également aux autres cultes (dans l'art. 181) avec beaucoup de difficultés d'écriture parce que, dans un premier temps du moins, les constituants voulaient énoncer des principes. Ils voulaient des principes clairs du style « loi civile/loi divine ». Après un certain nombre d'heures et de jours de débats, ils ont décidé d'abandonner l'énoncé de principes. Je pense que c'est une sagesse belge et constitutionnelle de ne pas avoir voulu donner de principes. Donc il y a une place donnée aux religions dans un cadre historique donné mais sans énoncer de principes.

Ainsi d'autre part encore, est-ce que la Belgique allait renouveler le cadre concordataire que la France nous avait donné et puis les Pays-Bas ? Réponse négative. Pendant des dizaines d'années (et il y a d'ailleurs plusieurs thèses de doctorat sur le sujet ici à Louvain), on s'est demandé « sommes-nous concordataires » ? Et bien pendant des dizaines d'années, on n'en savait rien parce qu'on ne voulait pas affirmer de principes.

**Serge Flamé** : Est-ce qu'on peut dire qu'il y a des avantages et des inconvénients au modèle belge ?

**Louis-Léon Christians** : L'avantage du modèle belge tel qu'il avait été conçu historiquement, c'est-à-dire dans une société globalement homogène et clivée entre catholiques et libéraux, c'est que c'est un modèle qui a pu évoluer avec le temps, qui a pu intégrer tout de suite le protestantisme et le judaïsme et par la suite l'islam, l'orthodoxie et aujourd'hui le bouddhisme. C'était le seul modèle belge du pluralisme. Le modèle belge se construit à partir des clivages que je viens de rappeler qui sont profondément religieux et idéologiques. C'est ce pluralisme-là qu'on a réussi à faire fructifier. Certains disent aujourd'hui qu'il est impraticable de le faire fructifier parce que la diversité sociale devient trop importante. Je crois que là aussi il est bon de faire des efforts aujourd'hui.

**Serge Flamé** : Le modèle belge n'est pas vrai partout. On regarde beaucoup la France mais ce n'est pas le modèle français...

**Louis-Léon Christians** : Non mais dans le débat c'est quelque chose de connu, de bien balisé, la Belgique n'a pas affirmé de principes fondamentaux au cœur de sa Constitution. Elle n'a en tout cas pas explicité un principe de laïcité tel que la France l'a fait en 1905 puis en 1946. Je dirais simplement que la France, qui l'a fait il y a 100 ans puis 70 ans, ne sait toujours pas ce qu'elle a fait puisqu'elle s'interroge sur ce que serait ce principe-là. Je n'ai pas d'enthousiasme à voir inscrit un principe quel

qu'il soit dans une Constitution qui a eu la sagesse de ne pas le faire. D'autant que les voisins tout proches ne montrent pas que ce soit la clé d'une solution. Il y a une sagesse du pluralisme.

**Serge Flamé** : Il y a d'autres modèles encore...

**Louis-Léon Christians** : Oui bien sûr. L'Europe entière n'est qu'une diversité de modèles. Donc la Belgique devient un modèle rare parmi d'autres modèles (il y a tout de même 28 modèles globalement différents). On peut rappeler aussi que la Suisse (et ses 23 cantons) a 23 régimes de cultes différents. Ça nous fait une variété infinie qui va de l'Eglise d'Etat dans l'Europe du Nord ou en Angleterre, à des régimes mixtes en Grèce, à des régimes totalement séparés comme celui de la France, du canton de Genève et puis des évolutions sécularisantes comme aux Pays-Bas par exemple. Il y a donc une grande diversité mais qui fait la richesse de l'Europe.

**Serge Flamé** : Et il n'y a pas de modèle majoritaire...

**Louis-Léon Christians** : Et il n'y a pas de modèle majoritaire. Le seul point sur lequel on se retrouve tous en Europe, c'est de dire que la démocratie n'est pas compatible avec la théocratie. Je pense que c'est l'unique point sur lequel on est tous d'accord.

**Serge Flamé** : Pour entrer dans la question du dialogue, je vous propose de commencer par un court témoignage de Sœur Colette Hamza. Elle a été directrice adjointe du service des relations avec l'islam au sein du diocèse de Marseille et est toujours en charge des contacts avec le monde musulman dans ce diocèse. C'est une interview qui date de mars 2015.

## Vidéo

---

« Les difficultés sont liées à la méconnaissance de chacun de sa propre religion d'abord...souvent. S'il n'y a pas d'identité assez ferme, comment rencontrer l'autre ? L'imam de Bordeaux, Tarek Oubrou, dit qu'on n'est pas dans un choc des civilisations mais dans un choc des ignorances. Ignorance de la religion de l'autre, avec beaucoup d'images, de préjugés sur l'autre (réciproquement). Et puis on n'a peut-être pas l'habitude du débat tranquille d'idées. On peut ne pas être du même avis mais on peut échanger quand même. Je pense qu'en France cette culture du débat fait beaucoup défaut. Si je ne suis pas d'accord, on ne peut pas se parler. Non je pense qu'il faut entrer dans une véritable écoute. »

---

**Serge Flamé** : Ignace Bertin, est-ce qu'on a la culture du débat en Belgique ?

**Ignace Bertin** : Je pense qu'on n'a pas spontanément la culture du dialogue ou du débat. C'est quelque chose auquel il faut être initié ou éduqué et, de ce côté-là, l'école joue un rôle tout à fait fondamental.

**Serge Flamé** : Qu'est-ce qu'il faut pour qu'il y ait un dialogue ?

**Ignace Berten** : On est dans une société qui est de plus en plus multi-religieuse, multi-convictionnelle et cela se reflète dans l'école qui est elle-même multi-religieuse et multi-convictionnelle par ses étudiants, par ses élèves et de plus en plus par son corps professoral. Vivre positivement comme citoyen dans une société multi-convictionnelle, cela demande à être préparé et je pense qu'il y a un enjeu éducatif fondamental de l'école si elle veut contribuer à une société pacifiée. Pour ce faire, il ne suffit pas d'introduire un cours de citoyenneté requis d'être neutre. L'école ne peut contribuer à cette culture du dialogue si elle met un couvercle sur l'expression religieuse des élèves. Le dialogue suppose la capacité de s'exprimer soi-même, de dire d'où on vient, ce qu'on croit... Or, aujourd'hui, cette expression ne va pas de soi. Il y a la timidité, la peur de dire ce qu'on croit réellement et ce qu'on ne croit pas. Il y a parfois aussi une gêne vis-à-vis des autres (par exemple, dans une école catholique, on n'ose pas souvent dire qu'on va à la messe le dimanche). Il y a donc une libération de la parole qui est nécessaire. C'est ce dont Jean De Munck parlait avec la grammaticalisation : il faut donner les instruments de cette parole. Cela suppose aussi une pédagogie de formation à l'écoute de l'autre, qui demande empathie et respect, dans un dialogue qui ne cherche pas à convaincre mais à comprendre pour favoriser le vivre-ensemble. C'est quelque chose qui ne va pas de soi mais qui s'apprend. Le dialogue vrai n'est pas spontané mais le professeur doit le susciter et mettre en place les conditions pour qu'il puisse se développer.

**Serge Flamé** : Radouane Attiya, on a entendu Sœur Hamza dire que la France n'était pas un pays de débat, est-ce que vous avez l'impression que la Belgique est plus en pays de débat, de dialogue ?

**Radouane Attiya** : Je l'espère ! Tout d'abord, sur la question du dialogue et sa teneur ou sa nature, je serais peut-être un peu en désaccord avec le Père Ignace sur la question de la spontanéité. Je pense que spontanément, tout un chacun nous tendons vers l'autre. Sauf si le Père Ignace désignait davantage un dialogue plutôt intellectuel ou relevant d'une modalité éducative.

Le dialogue suppose spontanéité, authenticité mais aussi courage. Le courage de la différence et aussi de l'affirmation de soi. Aujourd'hui, il est difficile pour les éducateurs, pour les professeurs de susciter ce courage de la différence. J'emprunte ici une formule aux sociologues, les « adonassants », qui souligne ce processus chez les jeunes entre l'enfance et l'adolescence qui aujourd'hui s'affirment comme ils ne l'ont jamais fait. L'affirmation de soi permet le dialogue mais celui-ci peut être cadré et l'école qui est une institution de validation, de certification des savoirs, permet justement d'encourager ce dialogue.

**Serge Flamé** : Vous parlez de la spontanéité du dialogue, Ignace Berten en avait parlé aussi, dans des sens un peu différents. Est-ce que vous pensez que par l'affirmation de sa personnalité, de ce à quoi on croit, le dialogue peut naître spontanément sans être enclenché par un « déclencheur » extérieur ?

**Ignace Berten** : Je ne connais pas spécialement le monde scolaire, mais de tout ce que j'entends dans le milieu de l'entreprise par exemple, les convictions sont quelque chose dont on ne parle pas. Dans nombre de lieux, il y a une sorte de couvercle qui est mis dessus et on ne peut arriver à un dialogue que si on crée des conditions pour qu'il puisse s'exprimer. Bien sûr il y a des échanges quotidiens sur des tas de choses (sur la famille, etc), mais sur des convictions profondes, beaucoup

moins. Il faut des conditions qui sont l'objet de toute une éducation. C'est le cas à l'école. Je pense aussi ici aux mouvements de jeunesse, aux centres culturels... tout un travail est également à faire de ce côté-là.

**Serge Flamé** : Est-ce que vous pensez que la spontanéité est plus grande dans le monde musulman ?

**Radouane Attiya** : L'affirmation est là mais pour ce qui est de la volonté de dialogue, j'emprunterai peut-être la formule de Jean De Munck de « processus de généralisation des valeurs ». L'exemple qu'il donnait de l'Eglise qui était en porte-à-faux avec les Droits de l'Homme au 18<sup>e</sup> siècle et qui aujourd'hui devient le parangon de ces Droits de l'Homme. L'islam, quant à lui, contracte un retard évident sur la question du dialogue. Historiquement, l'islam avait développé une dialectique, un art de la rhétorique, de la *disputatio*, de la rencontre avec l'autre. Or, aujourd'hui, sans tomber dans une forme d'essentialisme, l'islam nourrit un souci moindre pour le dialogue ou pour l'autre.

**Serge Flamé** : Louis-Léon Christians, je reviens vers vous. On parlait du dialogue dans l'espace public, dans la société civile. Est-ce que, chez nous, le droit fait une place pour ce dialogue inter-religieux ?

**Louis-Léon Christians** : Aujourd'hui, on pourrait dire qu'il y a, depuis 2008, une sorte de mode tant de la part des pouvoirs publics nationaux qu'au niveau du Conseil de l'Europe pour susciter des dialogues. Avec évidemment des grandes difficultés pour les nommer ! Le Conseil de l'Europe parle de « dimension religieuse du dialogue interculturel » pour que tout se passe au mieux. Mais ça devient évidemment une réalité importante qui est favorisée chaque année par un certain nombre de séminaires et de rencontres un peu ritualisés. Vous avez vu que le gouvernement belge a décidé de créer un conseil consultatif des religions auprès du Premier ministre. La France invite aussi régulièrement.

La question qui se pose pour le politiste sans doute et le juriste ensuite, c'est se demander ce qui se passe exactement dans ce genre de dialogue convoqué par les pouvoirs publics. On pourrait se demander quel est l'effet, la perspective de ces convocations. Quelle est l'intention ? Est-ce un spectacle de dialogue parce que c'est réconfortant de les voir s'embrasser et se serrer la main ou est-ce qu'il se passe véritablement autre chose ? Parce que si ça ne reste qu'un spectacle télévisé, un peu diplomatique, je pense qu'on ne va pas au bout du processus. Pour aller au bout du processus, il faut que ces phases de dialogue percolent progressivement dans toutes les strates de la société civile, où l'école est un acteur essentiel.

Un deuxième point est de voir que naissent les premiers contentieux. Parce que quand les pouvoirs publics invitent ou n'invitent pas à dialoguer, évidemment celui qui n'a pas été invité n'est pas heureux. On voit donc apparaître, de façon juridique en quelque sorte, les premiers contentieux de ce genre d'initiatives. Ça rejoint ce que disait le Père Ignace, on a intérêt à énoncer des règles, à formaliser une certaine éthique de la communication pour que ces mécanismes se déploient avec justice et justesse puis aussi avec efficacité.

Mais c'est une mode pour le moment.

**Serge Flamé** : Est-ce que le droit peut provoquer le dialogue ? Le rendre opérant ?

**Louis-Léon Christians** : Evidemment on pourrait entamer une grande discussion sur ce qu'est le droit... Je verrais deux intérêts à une intervention du droit.

Le premier serait un intérêt plutôt symbolique. On écrit au frontispice de la nation que le mariage c'est ceci, que le dialogue c'est cela... Donc ça fait plaisir à voir, ça crée un potentiel enthousiasme un peu indéfini. Puis la deuxième fonction majeure du droit c'est tout de même la sanction, la mise en efficacité. C'est une technique de répression dont on espère que l'effet symbolique aura déjà assuré une certaine intériorisation suffisante. Donc jouer au droit, c'est jouer à la sanction. Il faut donc certes un cadrage de justice mais le droit ne va pas être le cœur du processus.

Par contre, le droit peut contrarier le dialogue. On se souvient d'un décret en 1998 qui interdit à l'enseignement catholique d'enseigner l'islam. Et bien là, vous avez une porte qui se referme à grand bruit et vous avez l'appareil public de l'Etat qui dit qu'il va assurer le seul enseignement de l'islam dans ses écoles publiques. On peut imaginer des processus où au dialogue soit associé un pouvoir de décision. Donc on va discuter de savoir ce qu'est ce pouvoir de décision : est-ce que ce sera une voix pour chacun, est-ce que ce sera un recensement de la population ?

Le droit n'est donc pas le moteur. Le droit est le cadre et sans doute est-il nécessaire mais seulement à ce stade-là.

**Serge Flamé** : Vous parliez de l'école il y a un instant. C'est un endroit important pour le dialogue. Donc c'est un endroit où le droit peut favoriser ou non le dialogue.

**Louis-Léon Christians** : Oui tout à fait. D'une part tout d'abord dans l'énoncé de la norme. Les différents décrets, à commencer par le Pacte scolaire, ont fixé des règles. Ces règles, on peut les lire (on peut s'en réjouir ou s'en attrister) mais encore faut-il vérifier si elles sont mises en œuvre.

On a observé que depuis 1959, le cours de morale était officiellement neutre et ces dernières années, finalement, on nous dit qu'il ne l'était pas. Donc encore faut-il voir comment ces normes se mettent en œuvre et comment elles sont contrôlées dans leur application. A l'école publique, la façon dont le cours de philosophie et de citoyenneté va se déployer va entraîner inéluctablement aujourd'hui un moment de contentieux judiciaires parce que, vous le savez, nous sommes dans une société qui judiciarise beaucoup de choses. Nous aurons donc une relecture judiciaire des premiers avatars de cette législation. Je pense qu'on peut les redouter ces moments-là mais ce sont aussi des moments de réflexivité sociale. Ce sont des moments où on retourne sur une pratique. Je pense que c'est le rôle plein d'un appareil juridique sérieux.

**Serge Flamé** : Vous disiez tout à l'heure que le politique de manière générale avait refermé une porte. Est-ce qu'il y a des portes à ouvrir aujourd'hui ?

**Louis-Léon Christians** : Certainement ! Nous sommes au cœur du processus. Sans vouloir revenir sur l'actualité qui a été rappelée, nous sommes dans une phase de crispation. Nous ne sommes pas dans une phase de dialogue. Celui-ci est formel, diplomatique, extérieur, virtuel... Donc il faut l'engager réellement ! Il ne s'agit pas seulement d'imaginer l'autre dans sa tête. C'est ça l'enjeu du maintien des cours de religion à l'école publique, dans l'enseignement catholique. C'est ça l'enjeu du cours de

citoyenneté. Comment passe-t-on d'une diversité imaginée (à tort ou à raison, avec des stéréotypes ou pas) à une diversité réellement mise en œuvre ? Imaginer ce qu'est la liberté, la diversité sociale sans jamais donner réellement la parole aux acteurs de cette société dans leur diversité, dans leurs convictions, c'est un leurre.

**Serge Flamé** : Radouane Attiya, vous diriez que le dialogue inter-religieux existe aujourd'hui dans les écoles, de votre point de vue ?

**Radouane Attiya** : Oui il existe mais il est malheureusement pratiqué de manière timide. Je rebondis sur ce que vient de dire Monsieur Christians : les décrets ne manquent pas. Déjà en 1997, le Décret Missions prévoyait ce qu'il appelait le « dialogue inter-convictionnel ». Le décret prévoit qu'il doit y avoir un dialogue inter-convictionnel entre les différents cours philosophiques. Cela implique qu'il devrait y avoir un partenariat, un échange de cours, un échange formel et pratique. Or, dans certains établissements, les chefs d'établissement déclinent le décret comme ils l'entendent c'est-à-dire « pas de dialogue entre les professeurs ». Donc il faut parfois le faire dans la clandestinité. Et je dois bien avouer que souvent les professeurs de religion catholique sont frondeurs et osent braver l'autorité du chef d'établissement. Dans de tels cas, le dialogue existe bel et bien.

**Serge Flamé** : Existe mais peut mieux faire ? Devrait être aidé pour faire mieux ?

**Radouane Attiya** : Oui comme l'affirmait Sœur Colette Hamza qui parlait de choc des ignorances, et compte tenu des événements tragiques que nous connaissons, nos collègues professeurs de religion catholique nous sollicitent souvent pour clarifier certains points de doctrine. Or, aujourd'hui, il y a aussi une réalité de terrain : les professeurs de religion islamique ne sont pas toujours outillés. Et après une errance de 40 ans (l'islam est reconnu en Belgique depuis 40 ans), ce n'est que cette année qu'est né un certificat didactique de théologie qui donne une formation de type universitaire aux futurs professeurs de religion islamique leur permettant aussi d'envisager sereinement et sagement le dialogue avec l'autre (et pas seulement avec leurs collègues de religion catholique).

**Ignace Berten** : J'aimerais rebondir sur cet interdit légal à ce que, dans les écoles catholiques, il y ait un cours d'islam. Il y a longtemps que je me pose question là-dessus à partir du moment où toute une partie des élèves est musulmane et peut-être même majoritaire. Je pense qu'on est en contradiction avec les directives les plus officielles de l'Église qui demandent que toutes les familles aient droit, dans toute école, à une formation religieuse qui corresponde aux convictions de la famille. Bien entendu, à Rome, on pense aux écoles d'État et on pense aux pays où le christianisme est minoritaire, mais on ne pose pas la question, chez nous, à partir de l'école catholique. Je pense qu'il y a là une limite institutionnelle mise au dialogue, même si beaucoup de professeurs de religion sont sensibles à cela et prennent eux-mêmes des initiatives pour que ce soit présent.

On parle beaucoup ici du dialogue inter-religieux, plusieurs fois on a parlé du dialogue inter-convictionnel, mais il est clair qu'une partie significative des professeurs et des élèves des écoles catholiques ne sont plus religieux (même si un certain nombre croit encore à quelque chose de transcendant). Donc, dans le respect de cette situation, il faut susciter à la fois le dialogue entre chrétiens et musulmans (principalement) mais aussi faire la place à cette expression agnostique et

éventuellement athée, dans le respect de ceux qui ne croient pas. C'est plus facile à accepter du côté des catholiques que des musulmans. Là aussi, l'école a un travail éducatif très important : faire accepter comme légitime cette diversité dans notre société et la reconnaissance qu'à partir de là aussi on peut créer une société avec des valeurs partagées.

**Serge Flamé** : Je crois que l'interrogation a été assez claire dans les propos d'Ignace Berten. C'est plus difficile d'accepter la non-religiosité de certains étudiants du côté musulman ?

**Radouane Attiya** : Le professeur ou l'éducateur, parallèlement à ce qui se fait en dehors de l'établissement scolaire (le cadre familial ou la mosquée), doit souvent rivaliser avec plusieurs canaux de transmission comme les chaînes satellitaires, les réseaux sociaux... Et face à cette information pléthorique ou du moins ces savoirs transmis auxquels fait face l'enfant ou l'adolescent, il est mal aisé pour le professeur d'assurer une transmission puisqu'il doit tout d'abord tempérer et rivaliser avec l'autorité d'un prêcheur qui a du succès sur ces réseaux sociaux ou avec l'imam de la mosquée. Le professeur perd en légitimité et il demeure là comme un simple figurant assigné à un rôle d'éducateur ou de surveillant plutôt que celui de professeur.

**Serge Flamé** : C'est quelque chose que vous avez ressenti personnellement comme professeur de religion islamique ?

**Radouane Attiya** : Souvent. Le dialogue permet de dépasser cette affirmation parce qu'elle met les élèves face à l'altérité et permet aussi de favoriser le questionnement. Or, ce n'est pas toujours facile. Je vais vous donner un exemple qui est loin d'être trivial. Quand les 21 coptes sont égorgés sur le littoral libyen (on pourrait me rétorquer que cela ne fait pas partie du programme), j'ai eu une réaction de certains élèves qui s'écriaient : « ils l'ont mérité parce qu'ils frappent la Syrie, parce qu'ils frappent l'Irak ». J'étais là face à un groupe à qui on a transmis une blessure narcissique. Le monde arabo-musulman est blessé aujourd'hui dans sa moelle. Je m'attelais à essayer d'expliquer à ces élèves que ces coptes étaient arabes ! Chose qu'ils n'avaient pas intégrée. D'où encore une fois la nécessité de la transmission de certaines connaissances d'ordre historique pour les familiariser avec une réalité dans notre monde globalisé.

**Serge Flamé** : Vous diriez que vous manquez de moyens, de supports pour parvenir à lutter ?

**Radouane Attiya** : De moyens oui étant donné que les professeurs de religion islamique, hormis quelques exceptions, sont pour la plupart autodidactes. Ce sont des cadres, des scientifiques venus de disciplines diverses et qui sont arrivés sur le tas pour enseigner la religion islamique sans formation préalable. Il y a des formations ponctuelles, théologique et « scientifique », mais qui ne leur donnent pas forcément tous les outils nécessaires pour appréhender et mettre en perspective les enjeux, les défis sociétaux. Depuis 40 ans, le professeur de religion islamique n'a eu ni de référentiel de compétences ni de programme de cours, il est ainsi contraint dans la réalité à une forme d'improvisation.

Donc oui, il y a une carence en termes de moyens mais les professeurs sont aussi dépassés par les événements et épouvantés par l'actualité. Et il faut avoir non seulement beaucoup de courage mais aussi faire preuve d'optimisme.

**Serge Flamé** : C'est quelque chose que vous comprenez bien j'imagine Ignace Berten...

**Ignace Berten** : Oui. J'aimerais ajouter quelque chose précisément du côté de la responsabilité du professeur, de l'éducateur. D'une part, doit-il être simplement le facilitateur des expressions diverses et aider à ce que les uns et les autres se comprennent tout en évitant que certains utilisent les espaces de dialogue pour tenter de convaincre les autres (et donc éviter le prosélytisme) ? Ou bien doit-il aussi consciemment aider, par ce dialogue, à ce que les élèves fassent un certain déplacement : dépasser la position d'une seule vérité légitime, la sienne, celle de sa propre religion, tous les autres étant dans l'erreur ? Il y a là un projet pédagogique explicite de déplacement.

Par ailleurs, est-ce que le professeur ou éducateur, du point de vue du dialogue, peut ou doit être neutre c'est-à-dire chercher autant que possible à ce que les élèves ne puissent ni percevoir ni sentir qu'il a aussi des convictions au sens philosophique ou religieux ? Est-ce qu'il peut aider positivement l'expression des convictions des autres si lui-même se tient totalement en retrait ? Je pense que non. Et si discrètement il ne cache pas ses convictions, comment peut-il alors le faire sans chercher à les faire prévaloir compte tenu de sa position asymétrique d'autorité ? Rencontrer ces questions demande bien des nuances et du tact dans les relations mais qu'il faut pouvoir affronter cette question-là aussi. Ça touche à la question de la neutralité.

**Serge Flamé** : Quand vous faites cette réflexion-là, cela vous amène à souhaiter une formation différente, une affirmation plus claire ?

**Ignace Berten** : Il y a d'une part la question de la position du professeur-éducateur. Et d'autre part il y a une question, du côté de l'école catholique, sur le contenu de ce cours par rapport à la tradition chrétienne. Par rapport à une tradition importante de notre culture, quelle aide est apportée aujourd'hui pour aider à se situer aujourd'hui dans ce caractère pluriel ?

**Serge Flamé** : Revenons un instant sur la question du droit. Est-ce qu'il ouvre suffisamment un espace pour le dialogue entre les religions à l'école ?

**Louis-Léon Christians** : Je crois que la question des religions dans l'école est une question qui traverse tous les Etats membres de l'Europe pour le moment. Ce sont des discussions transversales avec des évolutions relativement convergentes à savoir un mouvement vers une déconfectionnalisation et vers une entrée en dialogue. La question est donc : est-ce que le dialogue est imaginé par une sorte de « Monsieur Neutralité » qui tombe comme ça du ciel ou est-ce que ce dialogue est véritablement vécu par les élèves, par les enseignants dans une diversité réelle ? C'est une vraie question. Quelle est la réponse du Conseil de l'Europe ? Je vous le disais tantôt, elle tient en un seul mot : le pluralisme.

C'est le mot le plus utilisé par la Cour européenne des Droits de l'Homme dans ces questions-là mais en même temps, au niveau du Conseil de l'Europe, vous n'avez aucun leitmotiv plus précis. On reste sur une valeur, le pluralisme, et la Cour européenne des Droits de l'Homme reconnaît que chaque Etat est en train de chercher et elle n'a que très peu de balises parce qu'elle estime que c'est une question essentielle. La place des religions et du dialogue à l'école (qu'elle soit privée ou publique) est essentielle. Mais c'est tellement essentiel que la Cour ne s'avance pas très rapidement pour

donner une solution. Ça veut dire que, pour le moment, elle reconnaît tout aussi bien le programme français de prohibition du foulard que celui d'autres Etats qui font l'inverse. Elle reconnaît aussi les programmes d'Europe du nord qui créent un dialogue beaucoup plus intriqué entre les religions et les mouvements humanistes.

Elle émet donc simplement certaines balises. La première balise, c'est le droit au secret des convictions de l'enfant. C'est une balise forte du Conseil de l'Europe, qui le vérifie. Tous les Etats qui entravent ou violent cette règle sont condamnés. Maintenant, il faut vérifier en fait ce que ça veut dire. Par exemple, dans la presse en Belgique, on lit souvent pour l'école publique que s'inscrire au cours de religion x veut dire qu'on appartient à cette religion mais rien ne le dit dans la loi et rien ne le dit dans les faits. A l'école publique, on peut changer son enfant de cours de religion d'une année à l'autre. Donc le Conseil ne condamnera pas dans la mesure où il n'y a pas révélation.

Toujours sur cette première question, je dirais que ce qui nous manque dans le débat belge comme dans d'autres débats européens, ce sont des données. Des données de la psychologie et de la sociologie. On en a mais très peu. Donc quel est l'intérêt de telle ou telle méthode ? Non seulement on n'a pas de réponse juridique internationale, mais on n'a pas non plus de réponse scientifique.

Il y a d'autres balises qui sont mises pour le moment, c'est l'attention que porte la Cour européenne des Droits de l'Homme à la vulnérabilité de l'enfant. La Cour y est très attentive. Qu'un enfant voit un professeur voilé, qu'un enfant voit son professeur de religion prêtre marié, qu'un enfant voit ceci ou cela, et bien la Cour est en train de se demander ce que ça peut avoir comme impact sur l'enfant.

Il y a donc un droit au secret mais aussi une attention à la vulnérabilité de l'enfant. Ce qui est intéressant de rappeler c'est que le droit belge a une certaine liberté mais cette marge de liberté n'est pas totale. Il y a donc un contrôle.

Je vous donne encore un autre exemple : la Cour mesure le taux de pluralisme d'une société. Par exemple, un Etat qui organise un enseignement public et qui subventionne un enseignement privé n'est pas jugé de la même façon qu'un Etat qui n'organiserait qu'un enseignement public. La Cour est attentive à la diversité réelle. Il y a une diversité de réseau et les résultats peuvent être paradoxaux. Je vous en donne un : lorsqu'il y a une diversité de réseaux, l'Europe accepte que l'Etat soit plus ferme dans ses engagements idéologiques dans l'école publique parce que ceux qui ne seront pas contents de l'école publique prendront un autre réseau. Au contraire, s'il n'existe que le réseau public, alors la Cour va avoir une exigence plus lourde sur le pluralisme réel de cet enseignement.

Il y a donc une grande diversité. Elle est autorisée par le Conseil de l'Europe parce que nous sommes tous au travail sur cette question et qu'il y a donc un effort d'imagination pratique et d'expérience à mener partout. Ce n'est donc pas le moment de restreindre. C'est le moment de tester. Et le droit européen met simplement quelques balises, très limitées sur ces « expérimentations ».

**Serge Flamé** : Restons dans les écoles. Je voudrais voir s'il y a des différences selon que l'on est dans l'univers musulman ou dans l'univers catholique. Par exemple, quelle place est faite et est possible pour ce dialogue entre religions dans l'univers musulman et dans la théologie musulmane et dans les

manuels scolaires de religion islamique ? Est-ce que c'est quelque chose qui est ouvert pour l'instant ?

**Radouane Attiya** : Paradoxalement, les représentants de l'Église sont le plus souvent à l'initiative de ce dialogue inter-religieux. Précédemment, l'islam, qui est représenté majoritairement par le corps des sunnites dans le monde arabo-musulman, posait la question d'un rapprochement éventuel entre ses différentes tendances. Il s'agissait plutôt d'un dialogue intra-religieux, d'un œcuménisme islamique. Mais depuis Vatican II, l'Église musulmane que représente Al Azhar en Egypte est devenu un interlocuteur quasi naturel du Vatican mais le dialogue qui s'établit entre ces deux institutions est un dialogue fragilisé par la conjoncture qu'on connaît.

Qu'en est-il de ce dialogue dans les fondements scripturaires ? Il faut dire que l'islam, étant le dernier arrivé dans la famille des monothéismes, a bien évidemment pensé, dans ses textes, le rapport aux minorités. Dans ces textes, il est explicitement demandé à ce qu'il y ait un contact courtois avec ces minorités qu'ils appellent « les gens de l'Écriture, les gens du Livre » que sont les juifs et les chrétiens. « Appelez à la voix du Seigneur de la meilleure manière », « Appelez les gens de l'Écriture et accordez-vous avec eux sur une même parole » mais le terme « dialogue » n'existe pas dans les textes fondateurs ou s'il apparaît sous une forme verbale, il n'apparaît que de manière accidentelle. C'est plutôt un appel, un témoignage mais on n'est pas dans une forme de contrainte comme on pourrait le rencontrer dans Luc quand il relate la parabole du banquet. Pourtant les équivalents, des corollaires dans nos textes fondateurs respectifs ne manquent pas.

Le Texte prévoit certaines modalités de dialogue mais un dialogue qui s'enracine dans le témoignage car on appelle l'autre à un partage, une sorte de *propositum vitae*. On a un projet de vie qui n'est peut-être pas commun mais nous avons aussi des bases communes fondamentales. Plus elles s'étiolent, plus elles deviennent lâches et plus nous avons à rentrer dans le détail des choses. Plus explicitement, quand on arrive à débattre métaphysiquement du Créateur en islam et dans la chrétienté, on trouve un terrain d'entente : il y a un Créateur, un Dieu d'amour peut-être parfois un peu vengeur. Saint-Augustin ne doit pas sa conversion à sa première lecture de la Bible. Quand il lit la Bible, il est épouvanté parce qu'il y voit un Dieu vengeur, il y est question d'inceste (dans l'Ancien Testament). Il se convertit en lisant Cicéron, en découvrant la philosophie stoïcienne.

Il en est de même pour les musulmans aujourd'hui qui voudraient entrer en dialogue avec l'autre, et notamment les chrétiens et les juifs : ils sont épouvantés quand ils lisent certains passages avec des élans d'ouverture comme ceux que je viens de citer mais il y a d'autres passages qui en appellent à la mise à mort purement et simplement. Comment travailler quand on est démuné aujourd'hui face à ces textes fondateurs et qui parlent encore aujourd'hui aux millions de musulmans qui lisent ces textes comme une parole divinement révélée, dictée à Mahomet par l'entremise de l'archange Gabriel ? Ces paroles, aujourd'hui, font encore autorité. Et les églises musulmanes peinent à trouver une définition de ce que devrait être le dialogue. Étonnamment, je trouve beaucoup plus de facilités à dialoguer avec le Père Ignace Berten en tant que musulman face à un catholique. Lui-même aurait peut-être aussi du mal à dialoguer avec un protestant ou même avec un de ses coreligionnaires

catholiques. Le dialogue passe mieux entre deux religions différentes et qui se rejoignent en pas mal de point mais le dialogue en interne est parfois plus difficile et plus complexe.

Concernant les manuels scolaires, lorsque je consulte certains sites arabes pour les manuels scolaires. Les premiers manuels sur lesquels je suis tombé et qui sont encore utilisés aujourd'hui dans l'école égyptienne, yéménite ou saoudienne, constituent « une catéchèse pour l'enfant musulman ». Un des manuels développent le concept d'allégeance à l'autorité divine et le désaveu de ceux qui sont en porte-à-faux avec le Créateur. Mais on y retrouve aussi que l'enfant est appelé à désavouer l'autre voire à le haïr. Vous avez une hiérarchie de personne qu'il faut haïr avec en tête de liste le juif, ensuite vient le chrétien car il est investi d'une histoire fâcheuse, ensuite l'athée...et la liste est longue. Dans cette liste, dans cette hiérarchie, bien qu'on s'adresse à un enfant, il est invité à haïr aussi ses coreligionnaires notamment les chiïtes et toutes les différentes tendances en intra. Il est inquiétant de voir que ces manuels sont non seulement accessibles mais faciles à télécharger. Tout à l'heure, il a été question du libre et de l'officiel et c'est pour moi un argument dirimant pour le maintien du cours des religions, des cours philosophiques dans l'officiel et pourquoi pas un cours de philosophie et de citoyenneté (les deux, pour moi, sont complémentaires) mais un cours de religion qui permette non seulement (espérons que les professeurs soient désormais armés) d'empêcher la création d'écoles confessionnelles musulmanes qui ne sont toujours pas parvenues à maturité et qui sont toujours dans un processus de généralisation des valeurs.

**Serge Flamé** : Ignace Berten, vous souhaitez apporter un éclairage du côté de l'école catholique...

**Ignace Berten** : Du côté de l'enseignement catholique, il y a plusieurs choses. On est dans une société européenne qui a une longue tradition de culture chrétienne et beaucoup de jeunes n'ont plus les instruments pour comprendre cette culture. Il y a là un travail d'information et de connaissance qui est nécessaire. Dans ce cadre, le cours de religion n'est pas une catéchèse mais a une responsabilité à la fois d'information, de connaissance et, je dirais, relationnelle (ex : apprendre le dialogue). Je pense qu'il est important de revaloriser la Bible comme monument culturel de notre histoire. Il faudrait pouvoir la lire comme on lirait les tragédies grecques qui sont un lieu d'apprentissage ou de sensibilisation des enjeux humains fondamentaux. Il est important de resituer la Bible dans cette tradition culturelle et pas seulement comme élément-source de la foi. Par ailleurs, il est important de relire dans le présent certains éléments fondamentaux de la tradition plus doctrinale et théologique. Philippe van Meerbeeck insiste aussi là-dessus avec la symbolique trinitaire. Si elle est bien relue aujourd'hui, elle permet de faire place à la conviction qu'on n'a pas accès à LA vérité sur Dieu (Dieu est toujours transcendant) et à partir de l'Esprit, que Dieu parle aussi en dehors des structures de l'Eglise et du christianisme à travers les autres religions. Là il y a aussi un instrument culturel qui permet de s'ouvrir à ce dialogue dans le respect des autres.

**Radouane Attiya** : Ce dernier point est récent. On est dans la continuité du Concile Vatican II. L'Eglise se voyait jadis comme la voie ordinaire exclusive du salut. Or aujourd'hui également du côté musulman, on doit pouvoir développer ce regard. Tout à l'heure je disais que l'islam contracte ou du moins développe un souci moindre pour l'autre ou l'universalité pour deux raisons. Premièrement, on considère que c'est le prophète Mahomet qui est le fondateur de l'islam et il y a cette obéissance

quasi aveugle aujourd'hui que vouent les musulmans à la figure du prophète et de la première communauté musulmane, des premières communautés primitives. Deuxièmement, l'importance accordée à la communauté. Une communauté, comme vous le savez, qui a deux faces : le partage et l'exclusivité ou l'exclusion.

**Serge Flamé** : Nous voici arrivés à la fin de cette table-ronde et nous allons la terminer avec un nouvel extrait de l'interview de Jean-Claude Guillebaud et ensuite, nous retrouverons brièvement Philippe van Meerbeeck... Merci de nous avoir suivis !

## Vidéo

---

« La spiritualité fait retour, pour le meilleur et pour le pire. C'est-à-dire qu'il y a les deux faces. Je vais d'abord vous parler du pire. En effet, on voit apparaître un peu partout le religieux comme source de violence ou enrôlé dans la violence. Pas seulement du côté des musulmans avec le djihadistes mais chacune des religions est parfois tentée par une sorte de crispation notamment violente. C'est le cas des catholiques, des protestants, des juifs, des hindous... Ça c'est le pire, dont il faut se prémunir et auquel il faut résister.

Mais il y a le meilleur. Et si vous me permettez, je vais vous parler du meilleur en me référant à ma génération. Je suis né en 1944, j'ai fait mes études dans les années 60 et j'appartiens à une génération qui s'est imaginée à tort que la croyance religieuse ou le besoin spirituel c'étaient des vieilles choses qui allaient disparaître dans les poubelles de l'histoire et que la modernité ce serait désormais un monde qui serait gouverné par la raison, par la science et par le commerce. Nous pensions cela. Et nous pensions cela bêtement, stupidement ! Nous sommes en train de comprendre qu'en fait, la spiritualité est inhérente à la nature humaine. La spiritualité fait partie de notre identité d'homme et de femme.

Dans un de mes livres (je ne sais plus lequel), j'avais cité cette réflexion amusante d'un généticien juif new-yorkais avec cet humour formidable. Il disait : quelle est la vraie différence entre un gorille et un homme ? Seul l'homme peut distinguer l'eau plate et l'eau bénite. C'est formidable ! Ça veut dire que seul l'homme est un animal religieux. C'est un animal dont la spiritualité fait partie de lui-même et de son identité. Alors cette redécouverte de la spiritualité me paraît tout simplement un progrès de l'intelligence. Nous ne sommes plus assez bêtes pour être bêtement scientifiques comme on l'était, y compris au temps de ma génération. Nous savons très bien que si vous additionnez tous les organes d'un corps humain (foie, rate...), vous découvrez que l'homme est bien plus que la somme de ses organes. Il est autre chose en plus et cet « autre chose » n'est pas matériel. Et ça, je trouve ça formidable ! »

---

## Conclusion

**Philippe van Meerbeek** : Sur la question du Concordat (on a commencé cette table-ronde avec les notions de démocratie et théocratie), il faut se rappeler que le Concordat est venu en France après « Le génie du christianisme ». Dans le monde musulman, contrairement à ce qu'on pense, il y a toujours eu une séparation entre le trône et l'autel. Si vous prenez le Maroc, Mohamed VI est le commandeur des croyants mais il n'est pas le « pape ». Ce n'est que depuis l'arrivée de l'imam Khomeini chiite en Iran que le pouvoir temporel (civil et politique) et le pouvoir religieux se sont mis à fusionner.

Avec Daesh, on retrouve ça aussi. El Bagdadi (qui est sunnite) est à la fois le « pape » ou le khalife qui a le pouvoir religieux, civil et militaire du califat qu'il restaure. Le royaume perdure, ce qui est très attirant quand même pour une série de jeunes.

Une deuxième chose que je voudrais souligner, c'est par rapport à ce que vous avez dit concernant les professeurs qui sont épouvantés. On parle peut-être de ça pour les professeurs qui enseignent le Coran mais c'est vrai aussi pour les professeurs de religion catholique. Je vous rappelle qu'au moment où le Père Hamel a été égorgé, le pape François a parlé de la violence musulmane en la comparant à la violence catholique. C'est une formule assez choquante qui en dit long quand même sur l'histoire du christianisme, y compris sur les reproches faits par les musulmans à l'égard des croisés ou des chrétiens. On a quand même un très lourd héritage qu'on a un peu oublié, très manichéen, d'emprise coloniale. On partait pour convertir. Je ne sais pas si vous vous rappelez les Pères blancs et les missionnaires. Il y a 15-20 ans ils étaient encore nombreux ceux qui partaient amener « la bonne parole ». On pensait que hors de l'Eglise, il n'y avait pas de salut. La séparation du trône et de l'autel a fait du bien mais ça n'a pas été une chose très facile. Surtout que la Belgique (erreur historique de l'Europe je dirais) est créée sur base d'une alliance entre la partie flamande et wallonne du pays sur le fait que tout le monde y était catholique. C'est ce qui faisait le lien. Mais pour ramener en Belgique l'idée du pardon à travers l'amnistie, je vous garantis qu'il faut se lever tôt. J'ai essayé, je l'ai payé cher ! On est chrétien mais on n'est pas prêt à appliquer le message évangélique au sens strict.

Le catéchisme musulman montre quand même clairement dans les gens qu'il faut haïr qu'il y a les juifs en premier, les chrétiens ensuite, les autres musulmans qui ne sont pas de la même obéissance ou les laïcs. Mais si on ne fait pas l'effort, nous, chrétiens, catholiques, de contextualiser notre héritage, de revisiter l'histoire à travers nos 4 Evangiles, en plongeant peut-être plus sur Marc, sur ce qu'a été le procès de Jésus (le procès au minimum d'un jeune homme de culture rabbinique qui est parti en guerre contre les prêtres du Temple qui cultivaient leur fortune à travers les sacrifices d'animaux...) en réanalysant notre antisémitisme à nous (parce que même si on n'aime pas beaucoup le dire, on a joué un rôle majeur dans la possibilité de réalisation de la Shoah). En 1939, personne ne voulait un juif dans tout l'Occident ! Et en 1945, les dizaines de milliers qu'on en a retrouvé dans les camps, personne n'en a voulu tellement on était gêné. On a créé Israël pour ça ! Qui dit aux jeunes qu'Israël existe à cause de la Shoah (et pas à cause du sionisme !), pour nous débarrasser de notre

culpabilité foncièrement antisémite et antijuive du monde occidental globalement chrétien ? J'ai plein d'amis dont les enfants sont retournés en Israël parce qu'effectivement le climat est devenu insupportable. Quand on a commémoré les attentats au Musée Juif à la synagogue de Bruxelles, il y avait l'archevêque et moi-même du monde chrétien. Où sont tous les autres ? C'est effrayant, ça s'est passé chez nous il n'y a pas longtemps !

Il y a à revisiter notre antisémitisme, le contexte des Evangiles, l'histoire de Jésus, le combat à travers Paul pour universaliser l'héritage chrétien. C'est une secte qui a réussi quand même, qui est à l'origine de la modernité, des Droits de l'Homme, de l'idée de catholicisme, de l'universalité. Et là-dedans on peut contextualiser (on peut le faire pour eux ou avec eux) toute l'histoire de Mahomet, l'histoire du bassin méditerranéen, la conquête, les influences réciproques...

Quand vous voyez, le lendemain de l'égorgement de ce prêtre, les chrétiens « béni-oui-oui » qui vont inviter les musulmans à une messe... C'est d'une connerie sans borne ! Je ne sais pas si vous vous rendez compte. Ceux qui font ça n'ont aucune compétence culturelle sur les enjeux ! Comment voulez-vous qu'un musulman convaincu assiste à une messe ?! On en a vu une petite dizaine, filmés... On les voit arriver, déposer des fleurs à la Vierge puis ils assistent poliment à ce sacrifice autorisé par le monde chrétien avec un fils de l'homme qui se prétend le fils de Dieu. Il faut un minimum de connaissance des enjeux ! Pourquoi ce culte à Marie et pourquoi le prophète revisite l'enfance de Marie ? Et l'histoire de Jésus comme fils de Marie, pas fils de Dieu ?

On fait l'effort de revisiter le Coran. Dans le Coran, l'héritage chrétien et juif. On enseigne à tous nos jeunes l'héritage juif dans le monde chrétien, l'héritage du monde chrétien dans le monde islamique pour revisiter tous les monothéismes en montrant à tous les paradoxes, les tensions, ce qui est incompatible, les sourates haineuses et les universelles, les passages violents des Evangiles ou de la Bible et les passages aimants, pour montrer à nos enfants qu'en effet, si tout ça est paradoxal, ambigu et difficile, c'est parce qu'ils sont capables dès l'âge de 14-15-16 ans de réfléchir et de comprendre la difficulté qu'il y a à devoir choisir. Choisir quel est le Dieu ou l'idée de Dieu ou la pensée du plus grand que soi à laquelle on peut tenter de parvenir à croire ou s'identifier pour sentir que la vie vaut la peine d'être vécue. Est-ce que c'est un Dieu mimétique, vengeur, persécutant, construit sur la haine de l'autre, sur l'identité meurtrière avec en effet toujours le mimétisme, le sacrifie et après ça la divination ou bien est-ce un Dieu de miséricorde dans le Coran, d'amour dans le monde chrétien, trinitaire dans le monde évangélique chrétien ou c'est le rapport à l'autre qui dans son engagement crée un sentiment de transcendance qui fait qu'on est plus grand que soi ? Vous avez 16 ans, vous aimez quelqu'un, vous voulez l'aimer toute votre vie, vous ne voulez pas que le posséder et le désirer, vous voulez vivre avec lui ou elle une parole qui vous engage qui fait qu'on est plus que deux, qu'on devient 3 par l'amour que l'on se porte et alors vous avez envie de grandir. Merci.